

15 DEC. 2023

ARRIVEE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE  
LE JEUDI 14 DECEMBRE 2023 A 14 H 30**

**Présents :**

M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 - Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Sylver BOUDRIE	Représentant locataires CNL
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
M. Patrick DELAPORTE	Représentant la CFDT
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
Mme Simone GASQUET	Représentante locataires INDECOSA-CGT
M. David LARRAZABAL	Conseiller Départemental – Conseiller Municipal délégué de Tarbes
M. Bruno LARROUX	Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme
M. Raymond LATORRE	Représentant CGT
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante locataires INDECOSA-CGT
M. Frédéric RÉ	Vice-Président du Conseil Départemental – Maire de Lahitte-Toupière
Mme Claudine RIVALETTO	2 <sup>ème</sup> Adjointe au maire de Barbazan-Débat
Mme Myriam LAGARDE	Secrétaire du Comité Sociale et Economique

**Participant par visioconférence**

Mme Isabelle RICARD	Représentante du groupe ACTION LOGEMENT
---------------------	---

**Représentés :**

Mme Marie-Josée ASSIÉ	Directrice du CIDFF a donné pouvoir à Mme COLAT-PARROS
Mme Marie-Henriette CABANNE	Adjointe au maire de Lourdes a donné pouvoir à Mme RIVALETTO
Mme Nicole DARRIEUTORT	Vice-Présidente du Conseil Départemental, Adjointe au maire de Bagnères a donné pouvoir à M. BOUBÉE
M. Vincent DEDIEU	Directeur du CAUE a donné pouvoir à Mme COLAT-PARROS
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 - Ancien ministre a donné pouvoir à M. BOUBÉE
M. Ange MUR	Représentant l'UDAF, maire de Jarret a donné pouvoir à Mme RIVALETTO
M. Didier PLANTÉ	Représentant PG Invest a donné pouvoir à M. RÉ
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale – Conseillère Municipale de Tarbes a donné pouvoir à M. LARRAZABAL

**Excusés :**

M. Laurent HECHES	Représentant locataires CLCV
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental – Conseiller Municipal de Lannemezan

**Assistaient à cette réunion :**

Mme Isabelle SENDRANÉ	Directrice départementale des Territoires adjointe - DDT - représentant Monsieur le Préfet
M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Mireille LAGOFUN	Responsable Comptabilité Finances OPH 65
Mme Joëlle DENECHAUD	Assistante du directeur général OPH 65, secrétaire de séance

## DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR GENERAL : SOUSCRIPTION DES EMPRUNTS

Conformément à l'article R. 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation modifié par Décret n° 2022-706 du 26 avril 2022,

**Le directeur général peut, par délégation du conseil d'administration** et dans les limites fixées par lui, être chargé de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion, et de recourir aux crédits de trésorerie. Il peut également, dans les mêmes conditions, réaliser les opérations relatives au placement des fonds de l'office et émettre des titres participatifs mentionnés à l'article L. 213-32 du code monétaire et financier. Il rend compte de son action en la matière, au conseil d'administration, à la plus prochaine réunion de ce conseil.

Le Conseil d'Administration de l'OPH 65 a validé à l'unanimité ces délégations au directeur général par délibération en séance du 10 septembre 2021.

Il convient aujourd'hui d'encadrer les limites de cette délégation :

- Elle vaut jusqu'au renouvellement complet du conseil d'administration
- Elle est limitée à 10 M € par opération

**Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité les précisions portant sur la limite temporelle et financière de cette délégation.**



Le Président  
  
Yannick BOUBÉE